DECISION

du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux portant nomination d'un avocat général et d'un avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux

M (2007) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 10 novembre 2006 de la démission de Monsieur Nico Edon de ses fonctions de premier avocat général à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre de la Justice de Luxembourg,

A pris la décision suivante:

Article 1er

Monsieur Georges Wivenes, avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé avocat général à ladite Cour.

Article 2

Madame Eliane Zimmer, premier avocat général au parquet général de Luxembourg est nommée avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 8 mars 2007.

Le Président du Comité de Ministres,

K. DE GUCHT